



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTTON	A	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 13 mars 2017
2. Présentation du Code de Développement Territorial (CoDT)
3. Modification des zones de limitation de vitesse suite à un accord avec le CPSR
4. Reconnaissance économique de l'îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour
5. Carrière du Blocquay
6. Etat d'avancement des dossiers en cours
7. Divers

La réunion débute à 19h35.

### **1. Approbation du PV de la séance du 13.03.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Présentation du Code de Développement Territorial (CoDT)**

Madame Jaspert présente le nouveau CoDT, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017, remplaçant le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE) (*cf. présentation power-point annexée*).

Madame Jaspert explique que la composition de la CCATM devra être revue après les élections d'octobre 2018 et que la prochaine commission devra appliquer les nouvelles réglementations prévues par le CoDT. Cela signifie que la prochaine CCATM devra être composée de 8 membres effectifs, dont ¼ de membres du Conseil communal. Le président ne pourra ni avoir de suppléant ni accumuler plus de 2 mandats consécutifs (déjà le cas actuellement). Le nombre de réunions devra se tenir à minimum 4 par année. Le membre suppléant ne participera à la réunion qu'en cas d'absence du membre effectif. Toutefois, si le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) autorise la présence du suppléant malgré la présence de l'effectif, ils pourront tous deux assister à la réunion. Si le membre n'est pas domicilié dans la commune ou s'il existe une incompatibilité, il pourra démissionner de plein droit.

Ces règles seront d'application après la nouvelle législature. La CCATM actuelle doit donc se tenir aux réglementations en vigueur au moment de sa constitution.

### **3. Modification des zones de limitation de vitesse suite à un accord avec le CPSR**

Monsieur Legros, ayant participé à la réunion du Conseil Provincial de Sécurité Routière (CPSR) se déroulant tous les 18 mois, explique l'état d'avancement des modifications de zones de limitation de vitesse. A Filot, il avait été envisagé d'ajuster la limitation de vitesse à 50 km/heure alors qu'à la sortie de village de Comblain-la-Tour, il avait été suggéré de déplacer le panneau de limitation de vitesse. Monsieur Legros explique que les décisions de la CCATM seront prochainement transmises au Conseil afin qu'il puisse mettre à jour les limites d'agglomération.

En ce qui concerne les radars répressifs, la zone de police avait convenu d'en placer une dizaine. La commune a rencontré l'entreprise qui met sur pied une nouvelle technologie de radars répressifs. Ensuite, elle pourra lancer l'investissement via la zone de police. Le 1<sup>er</sup> endroit concerné devait être le boulevard Pieret. Monsieur Legros souhaite savoir si la CCATM considère toujours ce boulevard comme le point le plus dangereux de la commune ou si d'autres endroits sont à envisager pour le placement du 1<sup>er</sup> radar répressif.

Il ajoute qu'aux heures de pointe, il n'est pas possible d'y rouler vite. Il explique ensuite que la route entre Filot et Xhoris est un endroit dangereux où un radar nécessiterait d'être placé. Monsieur Kriescher explique que la sortie du village de Xhoris pourrait notamment être une option intéressante sauf si un car-wash venait s'y installer ; la vitesse diminuerait automatiquement. Le placement de radars à proximité du terrain de football à Comblain-la-Tour et de la rue du Pont est ensuite suggéré.

Un membre ajoute que, puisque le boulevard Pieret va devenir une zone de développement économique, la vitesse se réglera naturellement. En ce qui concerne la route de Xhoris, il existe actuellement deux dispositifs ralentisseurs. En revanche, pour Filot, le placement d'un radar pourrait s'avérer nécessaire étant donné que beaucoup d'enfants circulent dans le village. Monsieur Legros explique que la construction du nouveau lotissement à Filot provoquera certainement une diminution de la vitesse dans le village.

Monsieur Kriescher précise que toutes les suggestions sont les bienvenues. Un membre souhaite connaître l'endroit où il y a le plus d'accidents. Monsieur Legros explique que l'analyse se réalise sur base de statistiques d'accidents et non sur les accidents effectivement rencontrés.

Un membre souhaite ensuite connaître la nouvelle réglementation des passages pour piétons. Monsieur Legros explique qu'il existe toute une série de normes à respecter pour placer un nouveau passage pour piétons. Lorsque certains passages nécessitent une sécurisation, comme celui à Filot, il est difficile d'agir car s'il est hors norme, il devra être supprimé. Le membre ajoute qu'il faut avoir une vision à long terme sur la manière dont les passants agiront une fois certains passages supprimés et ensuite, y placer un radar pour encourager le ralentissement des voitures.

En ce qui concerne le stationnement au boulevard Pieret et la problématique de l'étroitesse des places du côté des maisons, Monsieur Legros ajoute qu'à l'heure actuelle, la seule solution consisterait à élargir la voirie. Cette action ne sera pas à l'ordre du jour avant 2020.

Monsieur Legros explique ensuite qu'un autre sujet abordé en CPSR est celui du passage à niveau. La DGO1 réalise une étude technique afin d'y placer un panneau horizontal en 2018.

Pour les autres points relatifs à la signalisation pour piétons entre Hamoir et Fairon, la problématique des terrasses et les marquages 15 minutes, Monsieur Legros spécifie qu'une réunion sera prochainement organisée avec le SPW et permettra de les aborder. En ce qui concerne les marquages 15 minutes, la commune espère pouvoir lancer le marché des travaux rapidement.

Un membre ajoute que la traversée pour les piétons s'avère relativement dangereuse entre Fairon et Hamoir, d'autant plus que la haute saison approche et que les randonneurs vont être nombreux. Il s'interroge sur la possibilité de sensibiliser les marcheurs à emprunter un chemin moins dangereux en plaçant une affiche A3 à proximité de la traversée. Monsieur Legros explique que la question doit être traitée avec le district d'Ouffet.

#### **4. Reconnaissance économique de l'îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour**

Madame Jaspert explique que la reconnaissance économique de la zone s'opérera en deux phases. La 1<sup>re</sup> consiste à réaliser une enquête publique alors que la 2<sup>e</sup> nécessite d'introduire un dossier de demande de permis d'urbanisme. C'est le fonctionnaire délégué qui prendra la décision d'octroyer ou non le permis d'urbanisme. La SPI souhaitait commencer l'enquête en juin mais vu l'entrée en vigueur du CoDT, cela n'a pas été faisable. L'enquête se réalisera de la mi-août à la mi-septembre. Monsieur Legros explique ensuite que la subsidiation du projet est un point compliqué. Les données mises sur la table au début du projet ont été modifiées en cours de route.

Au départ, l'intervention communale ne devait pas dépasser 20% de 2 millions d'€. En 2016, de nouvelles règles de subsidiation sont entrées en vigueur. La Région wallonne n'intervient plus à 80% mais 65% du montant du projet. Ensuite, si le projet répond à certains critères, il est possible d'ajouter des tranches de 5% à la part d'intervention de la Région, sachant que le taux de subsidiation ne peut dépasser 85%. Pour le projet d'îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour, la commune devra finalement intervenir à concurrence de 25%-30%. Les autorités communales semblent désormais quelque peu réticentes face au projet et ne souhaitent pas s'y lancer tant que la SPI n'offre pas certaines garanties et précisions, notamment au niveau du coût du projet et du financement à charge de la commune. D'autant plus que le projet ne permet pas un retour sur investissement pour la commune.

## 5. Carrière du Blocquay

Monsieur Legros rappelle que la carrière du Blocquay est mise en location à une SPRL. Il ajoute ensuite que la famille qui l'exploite n'est plus en ordre de permis depuis 2014. La commune n'avait pris aucune mesure en 2014 étant donné que la SPRL avait suspendu ses activités en raison des conditions de marché qui n'étaient plus favorables à l'exploitation. La SPRL a finalement repris ses activités et envisage désormais de collaborer avec un partenaire afin d'augmenter la production. La commune a dès lors pris ses renseignements auprès de la commune d'Anthisnes afin d'adapter le loyer et les critères de la convention la liant aux exploitants. La réhabilitation du site est en outre prévue dans le permis d'exploitation.

## 6. Etat d'avancement des dossiers en cours

**Lotissement Es-Thier :** la présentation des projets a été postposée suite à une problématique rencontrée au niveau des impétrants. La Cile étudie les possibilités d'alimentation du site en eau sans que le coût ne soit trop onéreux. Une solution consisterait à rétablir une réserve d'eau autrefois désaffectée. Les auteurs de projets sont donc actuellement en standby et ce, probablement jusqu'au mois d'août.

**Maison rurale :** la prochaine étape consiste en la mise en adjudication des travaux ; étape devant être réalisée avant la fin du mois de juin. La période de réponse est prévue jusqu'au mois d'août étant donné que certains seront en congé.

**Parking d'éco-voiturage :** la commune et la SNCB ont trouvé des points d'accord. Ils seront exposés au prochain Conseil communal. S'ils sont approuvés, la convention sera validée.

**Appel à projet « Prime'Vert » :** le projet a été rendu le 20 avril 2017. La commune est toujours dans l'attente de la décision quant aux projets retenus.

**Voie lente entre Filot et Hamoir :** Madame Jaspert va contacter Madame Franck afin d'avoir un compte-rendu de la réunion avec la DGO1.

**RAVeL :** la première partie avance bien. Pour le 2<sup>e</sup> tronçon, la commune attend la réponse de la procédure d'adjudication alors que pour celui de 400 m, elle attend les résultats de l'étude technique. L'analyse de l'impact environnemental du tronçon entre Hamoir et Sy a été réalisée. Une réflexion est en cours sur les possibilités de meilleurs tracés.

**Lotissement au nouveau Chirmont :** le permis d'urbanisme a été analysé par le SPW. Il estime la zone importante et suggère de réaliser une étude d'incidence. La commune va programmer une rencontre avec le bureau d'étude Lacasse.

**Lotissement Eloy à Filot :** la SPW a exprimé ses remarques quant à certaines prescriptions urbanistiques du cahier des charges mais a toutefois émis un avis favorable. Le dossier va être adapté puis à nouveau envoyé au SPW. Le souhait étant de débiter les travaux en été.

**Egouttage :** les travaux d'égouttage sont terminés. La réception provisoire des travaux à proximité de la route de Filot aura lieu en juin.

**Hameau de Xhignesse :** les travaux ont débuté en mai et se poursuivront jusqu'en septembre.

**Sur le Thier :** le chantier a été à l'arrêt 3 semaines car les chambres de visite devaient être changées sous les recommandations de l'AIDE. Le chantier a désormais repris.

## **7. Divers**

**PCDN :** Monsieur Kriescher invite les membres à participer à la présentation des travaux réalisés par le PCDN le week-end du 17 juin 2017.

La réunion se clôture à 21h05.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire